

l'appel de l'ordre du jour, moment où l'on pourrait peut-être les étudier, parce que je pense que votre proposition donnera lieu à un échange de vues.

M. l'Orateur: Nous avons atteint ce point dans nos travaux. J'allais justement faire l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: Eh bien, monsieur l'Orateur, l'opposition officielle a étudié la question, et si elle approuve entièrement l'objectif visé, elle ne peut accepter dans leur ensemble les diverses propositions que vous avez faites. En effet, ni l'Orateur ni personne d'autre en son nom n'a consulté le chef de l'opposition avant que Votre Honneur ait saisi la Chambre de la question.

D'une façon générale, nous estimons que ce sont là des questions qu'il y aurait lieu de faire étudier par un comité qui pourrait établir rapidement un rapport—un rapport provisoire—au sujet des diverses idées et opinions exprimées. Il incombe à monsieur l'Orateur de faire respecter le Règlement. Votre Honneur a exposé avec honnêteté et précision les règles qui s'appliquent aux questions posées avant l'appel de l'ordre du jour. Il est arrivé un jour ceci à votre prédécesseur dans la position auguste que vous occupez: il a essayé d'imposer le Règlement de façon très rigide et très précise et on n'a qu'à voir ce qui s'est passé pour obtenir une réponse.

Votre Honneur a mentionné le nombre des questions posées; or, j'ai proposé à Votre Honneur de remonter jusqu'à 1962 et 1961 pour consigner au compte rendu certaines des choses qui se sont passées ces deux années-là. L'autre jour, j'ai dit que ces dernières années, on avait, d'une façon générale, constaté une tendance à l'augmentation du nombre des questions posées. Hier, en feuilletant un des rapports politiques trimestriels de 1962, j'ai trouvé la mention d'un livre: «Questions posées au Parlement» (*Questions in Parliament*), par Chester and Bowery, 1962. Je ne m'attendais pas à le trouver à la bibliothèque, mais il y était. On y constate la tendance qui se manifeste au Royaume-Uni. Étant donné, monsieur l'Orateur, que vous avez consigné au compte rendu le nombre des questions posées, ce qui pourrait faire croire que notre Parlement agit différemment des autres assemblées législatives, j'ai vérifié ce qui s'était passé au Royaume-Uni depuis 1902, année au cours de laquelle est intervenu un changement.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant me donnerait-il la page?

Le très hon. M. Diefenbaker: Volontiers. Je me réjouis de voir que le secrétaire d'État a ce texte car, si je ne m'abuse, il n'a pas donné lecture de cette partie du texte

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

dans la déclaration qu'il a faite récemment. Il s'agit de la page 87. Il y verra énumérés les changements qui sont survenus au Royaume-Uni. Nous sommes atterrés du nombre de questions posées ici. Eh bien, toute proportion gardée, car il y a à la Chambre britannique 640 députés, voici un aperçu général des changements qui s'y sont produits. Les lacunes pourront être comblées plus tard. En 1903, après modification du Règlement, les questions marquées d'un astérisque étaient au nombre de 2,544 et les autres, de 110.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que le très honorable représentant fait erreur. Il y avait 1,992 questions non marquées d'un astérisque.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est bien cela. Les chiffres de 1902 sont ceux de la période où a été modifié le Règlement. C'est pourquoi je commençais par 1903. Je n'ai rien à redire aux chiffres de 1902. Remontons à l'année précédente. En 1901, le nombre global de questions marquées d'un astérisque a atteint 6,448. En 1902, jusqu'au 5 mai, leur nombre a été de 2,917 et, après cette date, de 2,415. Puis, le Règlement a été modifié. Examinons maintenant l'année 1950. Le nombre de questions marquées d'un astérisque en 1950 aux Communes britanniques a été de 7,971, puis il est monté jusqu'à 14,700. En 1959-1960, soit la dernière année pour laquelle nous possédons des chiffres, le nombre de questions marquées d'un astérisque s'est élevé à 10,161 et le nombre global de toutes les questions, avec ou sans astérisque, s'est établi entre 9,861 et 13,471 durant la période comprise entre 1950 et 1960.

Voilà qui est révélateur. Les raisons de cette augmentation sont données à la page 90. On y dit qu'il y a lieu de prévoir des fluctuations de ce genre dans la plupart des formes d'activité parlementaire. Elles dénotent, en partie, les problèmes d'ordre politique qui retiennent l'attention des députés à divers moments et, en partie, l'importance de la majorité du gouvernement. On prétend qu'une opposition vigoureuse en face d'un gouvernement à faible majorité cherche à harceler les ministres par tous les moyens. C'est la conclusion à laquelle on est arrivé. Au Royaume-Uni, la période des questions est protégée jalousement et préservée avec zèle. On l'a appelée les grandes assises de la nation.

J'en arrive maintenant à vos propositions, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas l'intention de les examiner par le détail. Un débat semblable à celui qui a eu lieu ici quand il a été question d'instituer un comité s'est produit au Royaume-Uni en 1959-1960, alors que M. Butler a proposé de réduire de trois à deux le nombre des questions orales qu'un député